

Le nouveau Petit rapporteur.



Le Conseil Municipal du 20 janvier 2022 a délibéré et pris les décisions suivantes :

1. Approbation du dernier compte-rendu : à l'unanimité.

2. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 :

Le conseil autorise le maire à engager, à liquider et à mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 - pour un montant total de 49 414,16 euros.

3. Parking filtrant salle des fêtes - convention de co-maîtrise d'ouvrage :

Le conseil autorise la signature d'une convention avec la COM-COM pour la co-maîtrise d'ouvrage de ce projet.

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020 :

Le conseil prend acte du rapport.

5. Orientations budgétaires :

Le conseil étudie les différentes propositions de travaux à réaliser, selon les moyens à notre disposition. Il s'agira dans un 1^{er} temps d'effectuer les travaux inscrits au budget 2021, à savoir : le parking filtrant, l'accès au cimetière, la réfection de voiries, la restauration du beffroi de l'église... Pour ce qui concerne le projet de l'année 2022, la commune décide de procéder au remplacement d'une partie des ampoules de son éclairage public par des ampoules LED - les aides financières dans le domaine de l'éclairage étant conséquentes.

A noter, ce remplacement permettra de réaliser des économies importantes sur les dépenses d'électricité.

5. Travaux forestiers :

Le conseil décide de ne pas réaliser de travaux cette année.

6. Divers :

- **Fêtes des Aînés** : elle sera remplacée par une distribution de paniers garnis.
- Les Sapeurs-Pompiers remercient la population pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors de leur passage.
- **Vote de la COM-COM** : la déchetterie de Heiteren fermera d'ici la fin de l'année. **Un point vert y sera néanmoins maintenu !**

- **Du 20 décembre 2021 au 15 février 2022**, la Collectivité européenne d'Alsace lance une grande consultation citoyenne. L'Alsace doit-elle sortir du Grand-Est pour redevenir une Région à part entière ? Exprimez-vous dès maintenant !

Comment donner son avis ?

- En ligne [sur notre plateforme de démocratie participative](#)
- En déposant un bulletin dans [une des urnes des points d'accueil](#)
- Par voie postale, en renvoyant [le bulletin de vote](#) aux adresses :
Collectivité européenne d'Alsace - Place du Quartier Blanc - 67000 Strasbourg
Collectivité européenne d'Alsace - 100 avenue d'Alsace - 68000 Colmar
Vous pouvez retirer des bulletins en mairie !



Le 16 janvier dernier en présence de nombreux élus et notamment de Madame Brigitte Klinkert ministre déléguée à l'insertion, a officiellement été signée entre la Commune, le Conseil de Fabrique et la Fondation du Patrimoine, la convention ouvrant la souscription publique pour le remplacement du beffroi, des 4 cadrans et du tableau de commande de l'horloge de notre Eglise Saint Gall.

L'appel à dons est consultable sur le site de la Fondation du Patrimoine www.fondation-patrimoine.org/78214, ou en flashant le QR code ci-contre.



Des dépliants sont notamment disponibles en mairie et à l'église et seront remis à chaque habitant, au porte-à-porte, dès que les conditions sanitaires le permettront. Une urne pour recueillir votre soutien est disponible à l'entrée de la mairie et de l'Eglise (uniquement par chèque accompagné du bulletin de don).

Dans la limite de 20% de votre revenu imposable, le don bénéficie d'une réduction d'impôt de 66%.

De nombreuses manifestations (concerts, exposition...), dont l'ensemble des recettes sera reversé à la Fondation du Patrimoine, émailleront également cette année 2022, année du 250^{ème} anniversaire de la reconstruction de l'église. Un programme complet sera diffusé ultérieurement.

Vous aussi, soutenez ce projet et permettez qu'il se réalise dans la continuité et dans le respect du travail des femmes et des hommes qui nous ont transmis ce patrimoine.

Devenez vous aussi des acteurs de ce projet et parlez-en autour de vous ! Merci !